Nations Unies S/PV.3624



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3624e séance
Lundi 29 janvier 1996, à 17 h 40
New York

Président :	Sir John Weston	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Allemagne	M. Rudolph
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Searle
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Shkourko
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Lopes da Rosa
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Casardi
	Pologne	M. Wlosowicz
	République de Corée	M. Park

Ordre du jour

La situation au Libéria

Quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1996/47 et Add.1)

96-85108 (F)

La séance est ouverte à 17 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1996/47 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise à la 3621e séance, je souhaite la bienvenue au distingué Membre de la Présidence collective du Gouvernement national de transition du Libéria et je demande au Chef du protocole d'escorter Son Excellence à son siège.

M. Alhaji G. V. Kromah, Membre de la Présidence collective du Gouvernement national de transition du Libéria, est escorté à un siège à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité a commencé l'examen de ce point à sa 3621e séance, le 25 janvier 1996. Le Conseil reprend aujourd'hui l'examen de cette question.

Les membres du Conseil sont saisis du quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, documents S/1996/47 et Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/57 qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

Le premier orateur est le Membre de la Présidence collective du Gouvernement national de transition du Libéria, S. E. Alhaji G. V. Kromah, à qui je donne la parole.

M. Kromah (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : J'adresse aux membres du Conseil de sécurité les salutations fraternelles de mon gouvernement et de mon peuple. Nous sommes reconnaissants du soutien que l'Organisation des Nations Unies continue à nous apporter pour le règlement pacifique du conflit au Libéria. En fait, depuis maintenant 50 ans, l'Organisation des Nations Unies est restée l'espoir de la famille humaine universelle, luttant dans la plupart des cas pour défendre les démunis et renforcer la mission inaliénable de l'humanité.

En fait, au Libéria, nous sommes reconnaissants à Dieu tout-puissant d'avoir préservé notre nation et notre souveraineté au cours des six dernières années, au cours desquelles nous avons assisté à une guerre dévastatrice et tragique de toute évidence provoquée par des intérêts internes et externes. Plus que jamais auparavant dans ce cortège de malheurs pour notre peuple, il y a maintenant un espoir de paix durable. Les dirigeants et le peuple libériens n'ont d'autre choix que de répondre à l'appel de la réalité : vivre en paix ou cesser de vivre.

En conséquence, les divers accords de paix parrainés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et dont l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine ont été témoins ont débouché sur un gouvernement unifié à Monrovia, rassemblant toutes les parties au conflit. Le Gouvernement libérien, dirigé par une présidence collective composée de six membres, appelée le Conseil d'État, a créé l'espoir du rétablissement d'une pleine normalité au Libéria. Le principe d'un destin collectif oeuvre aujourd'hui tellement en faveur de la paix que mes collègues du Conseil d'État et moi considérons que le processus de paix est maintenant irréversible, quoiqu'il arrive et quoique l'on entende ou voie.

Notre objectif n'est pas de faire croire à une quelconque puissante nation ou à la communauté internationale que nous faisons des progrès. Il est réaliste en ce que nous, les Libériens, avons été les victimes directes et immédiates du conflit et que nous sommes également en première ligne comme bénéficiaires immédiats de toute paix et démocratie à venir. Telle est la base de notre bonne volonté, de notre sincérité et du respect de nos engagements qui doivent nécessairement être démontrés par la partie libérienne au conflit.

Je fais référence à la partie libérienne car il existe une partie non libérienne au problème et à sa solution. Chacun sait que le Libéria ne peut produire des armes ou des munitions; et pourtant, celles-ci ont été suffisamment abondantes en quantité, et sophistiquées en qualité pour infliger les calamités que nous avons connues. Il y a également eu toutes sortes de sanctions imposées au Libéria, et pourtant tout ce qui était interdit s'est retrouvé dans le pays. Même la planification et les activités qui ont immédiatement précédé la guerre n'étaient pas des informations et des connaissances connues des seuls Libériens. Au plus fort de

la guerre, des mains invisibles furent décelées dans les décombres. Pourtant, il était commode d'affirmer que le conflit libérien était une question interne qui devait être résolue par les seuls Libériens.

Techniquement, cette déclaration était correcte. Nonobstant les actes ou omissions extérieurs, le peuple libérien avait en dernier ressort la responsabilité de rejeter les influences indésirables, qu'elles soient internes ou externes. Je peux assurer le Conseil de sécurité que nous avons appris notre leçon. Et forts de celle-ci, nous sommes optimistes et nous croyons qu'une nouvelle chance de se développer plus vite et mieux se présente à notre pays; une nouvelle chance de construire selon nos goûts et nos dimensions légitimes; une nouvelle chance de transformer l'amertume, la méfiance réciproque et les soupçons, les préjugés et la haine en éléments d'unité et de prospérité. Notre passé proche nous contraint à réaliser la paix et la démocratie.

Inspirés par cette vision, nous n'avons pas été surpris du reportage d'un journaliste du *New York Times* qui, après avoir passé moins de 10 heures à Monrovia, il y a quelques jours, analysait notre allusion à une renaissance proche au Libéria comme une preuve que «nous perdions la tête». Le journaliste en question n'est pas seul à faire cette analyse. Son opinion est certainement partagée par ceux qui sont également impatients d'apprécier la complexité du conflit libérien mais préfèrent limiter leurs perceptions à la surface du problème tout en s'évertuant à paraître faire des analyses profondes de la situation et de son état actuel.

Il est important de noter que plus de 65 % des combattants des diverses factions belligérantes au Libéria ont des liens familiaux avec plus d'un demi-million de réfugiés et un nombre presque équivalent de Libériens déplacés. Je peux donc assurer le Conseil que la grande majorité de ces combattants souhaite déposer les armes à l'instant même.

C'est l'une des raisons fondamentales qui ont incité les dirigeants des factions en guerre à signer rapidement l'Accord d'Abuja, qui a entraîné la formation du gouvernement actuel. Dès notre entrée en fonctions le 1er septembre dernier, nous avons immédiatement invité le commandant en chef et le personnel du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) au Palais de l'exécutif et leur avons clairement indiqué que nous étions favorables au déploiement des forces de maintien de la paix et au désarmement subséquent de nos combattants. Le commandant en chef a été très sec et nous a dit simplement qu'il n'était pas prêt, en raison du manque de logistique et de personnel supplémentaire.

Nous avons rapidement lancé une campagne pour sensibiliser la communauté internationale à la nécessité de respecter ses promesses de coopérer au processus de paix au Libéria. Le Gouvernement libérien a pris la tête de cette campagne de relations publiques et, grâce à l'élan irrésistible donné par la CEDEAO et les Nations Unies, une conférence de donateurs a été par la suite organisée par le Secrétaire général, en collaboration avec le Président de la CEDEAO, le Président J. J. Rawlings du Ghana. Nous espérons que les promesses initiales de contributions faites à cette conférence, ici à New York, seront non seulement honorées rapidement, mais que les autres besoins financiers feront l'objet d'un examen supplémentaire, ce qui sera utile pour faire échec et pour prévenir les contretemps militaires et politiques regrettables et indus qui ont entravé le processus de paix.

Le désarmement est un facteur décisif pour ouvrir la voie à la paix et à des élections garanties au Libéria. Outre les efforts du Gouvernement que j'ai mentionnés plus haut, nous avons mis en place la Commission nationale de désarmement et de démobilisation, chargée, entre autres, de l'instruction et de l'information de tous les combattants en matière de déploiement et de désarmement, ainsi que d'expliquer le processus de réinsertion dans la communauté élargie. La Commission, composée d'officiers supérieurs des factions belligérantes et de civils, semble avoir de bonnes chances d'exercer une influence positive sur les combattants.

Le déploiement des forces de maintien de la paix a commencé, et nous espérons que l'achèvement de cette opération, avec l'appui promis par la communauté internationale, donnera le véritable signal du désarmement. Ce n'est pas seulement l'ECOMOG qui est sous-équipé, mais également le Gouvernement libérien et la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), les deux autres institutions chargées par les accords de paix de faire appliquer les dispositions pertinentes des accords. Nous avons appris avec satisfaction l'arrivée d'autres hélicoptères pour la MONUL, mais la nécessité chronique pour la MONUL de préparer des sites de montage et d'organiser la distribution de nourriture pour les soldats démobilisés est un autre facteur déterminant dans le désarmement des combattants. La puissance logistique de la Commission et d'autres institutions gouvernementales pertinentes est également décisive dans le processus de désarmement. Nous avons présenté des plans préliminaires complets pour ces programmes.

Ce qui est tout aussi important, c'est le respect de la disposition des accords selon laquelle il ne sera pas fait usage des médias ou d'autres méthodes pour propager l'hostilité entre les groupes belligérants. Une campagne interne est actuellement orchestrée à Monrovia pour que se forme un capital politique futur, alors que les arrangements militaires actuels se poursuivent en vue du désarmement. Avec l'appui du Conseil, le Gouvernement libérien a l'intention de traiter de cette question à l'amiable et comme il convient.

Nous étudions une stratégie qui permettra au Gouvernement d'encourager la consultation et le dialogue avec des groupes civiques et politiques sur les questions les plus importantes afin de trouver un terrain d'entente. Cela, nous l'espérons, améliorera la psychologie en matière de sécurité et réduira le sentiment d'isolement.

Je passe maintenant à la question des circuits d'aide. Dans les foyers de tension qui ont surgi de par le monde, cette décennie a connu la prolifération, l'expansion rapide et le déploiement d'organisations internationales non gouvernementales par l'intermédiaire desquelles un financement massif bilatéral, institutionnel et international a été canalisé. Avec certaines institutions spécialisées de l'ONU, ces organisations non gouvernementales ont pratiquement été exclusivement chargées, non seulement de recevoir des fonds, mais dans bien des cas, de déterminer l'endroit, dans leur pays d'affectation où ils seront assignés. Moins de la moitié de leurs budgets est allouée à l'aide destinée aux objectifs et aux bénéficiaires déclarés. Il est certainement nécessaire d'apporter des ajustements à ces arrangements et attitudes.

Mon prochain thème sera le programme électoral. L'un des avantages que le peuple libérien espère tirer de son expérience amère est la garantie d'élections pour des postes gouvernementaux à l'échelle nationale et locale. Ceci est prévu dans les accords de paix en tant qu'étape finale, à la suite du déploiement, du désarmement, du rapatriement des réfugiés et de l'inscription des électeurs.

À ce stade, nous ne constatons qu'un intérêt marginal de la communauté internationale à l'égard du programme électoral. Nous lançons un appel pour une plus grande assistance et plus d'encouragement : tout doit être fait pour veiller à ce que nous tenions le genre d'élections qui engendrera une paix durable.

Nombre d'entre nous dans le gouvernement actuel éprouvons de l'impatience à l'égard de la forme de gouvernement qui a été mise en place dans le seul but de rétablir la paix dans notre nation.

J'en arrive maintenant à la question des services publics. Tout en s'occupant de la gestion des affaires de désarmement, le Gouvernement libérien a également pour mandat et obligation de superviser la prestation de services publics essentiels. Les attentes de la populations sont élevées et les exigences à l'égard de ces services ne le sont pas moins. Toutes ces variables ont des incidences sur la nature du processus de paix : les hommes politiques locaux utilisent pleinement les lacunes et les carences des services publics pour renforcer leur position individuelle, comme si la situation était normale. Le Gouvernement a donc prié ses organismes et ses institutions essentielles de s'attaquer aux problèmes fondamentaux économiques et autres qui sont à la base de la reconstruction.

Au cours de ces derniers mois, le Libéria a renforcé ses relations avec le Fonds monétaire international et a tenu des discussions avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux. Les discussions ont été centrées sur la nécessité de fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités. Entre-temps, le Gouvernement met en place certaines politiques fiscales minimales destinées à améliorer le système fiscal et l'administration des recettes ainsi que le contrôle des dépenses gouvernementales. Une stratégie d'allégement de la dette est également en cours de conception, avec l'aide des institutions multilatérales.

Dans le domaine de la sécurité publique, nous avons donné la priorité aux institutions de police et autres institutions civiques pour traiter des problèmes sociaux et autres d'une société en guerre avec elle-même. Un service de police efficace et productif contribuera non seulement à accroître la confiance et le sentiment de sécurité du public, mais il permettra aussi de remplacer de façon appropriée les factions belligérantes en tant que première ligne de contact avec les civils dans tout le pays.

La prestation de soins de santé de base et l'approvisionnement en eau potable, ainsi que la fourniture d'électricité, notamment dans la ville fortement peuplée de Monrovia, sont également devenus des préoccupations prioritaires du Gouvernement. Nous encourageons la privatisation de composantes importantes des institutions du service public en tant que moyen d'accélérer le relèvement dans ces domaines.

Un comité de gestion économique interministériel effectue actuellement une étude spéciale sur la façon dont

les ressources naturelles du Libéria peuvent être pleinement utilisées pour la reconstruction, en tenant compte des principales erreurs qui ont été commises dans le passé.

Pour terminer, mes collègues et moi-même, au sein de la Présidence collective du Libéria, ne nourrissons pas l'illusion que ce gouvernement est la panacée pour les problèmes du Libéria; nous ne pensons pas non plus que l'ONU doive faire pour le Libéria ce que les Libériens peuvent et doivent faire pour eux-mêmes.

Au nom de tous mes collègues, je dois dire que nous assumons la responsabilité du passé et endosserons les blâmes pour l'avenir : nous acceptons la responsabilité de la restructuration de notre pays, dans un esprit de cohésion avec nos compatriotes. Il n'est que naturel que l'ONU et le reste de la communauté internationale s'acquittent de leurs obligations morales envers le Libéria, Membre fondateur de l'ONU et pays où vivent des êtres humains.

Nous sommes particulièrement heureux de ce que, depuis l'entrée en fonctions de notre gouvernement en septembre dernier, l'ONU ait jugé bon de nous envoyer des visiteurs importants, conduits par le Secrétaire général lui-même, M. Boutros Boutros-Ghali, suivi par l'Ambassadeur des États-Unis auprès de l'ONU, S. E. Mme Madeleine Albright, et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, M. James Gustave Speth. Les Membres de la Présidence collective ont eu des échanges extrêmement utiles avec ces visiteurs dans une atmosphère de respect mutuel. Le Gouvernement a eu en fin de compte l'impression très nette que ces visiteurs comprenaient pleinement le niveau d'attachement au processus de paix de la part des Membres de la Présidence, dont trois sont les dirigeants des principales parties belligérantes.

Il est déplorable que les médias aient donné l'impression que l'Ambassadeur des États-Unis s'était rendue à Monrovia pour nous donner des instructions et des ordres, alors qu'en fait, la situation était tout à fait respectueuse et encourageante.

Le Libéria est la partie de la planète de Dieu qui nous a été attribuée. Nous l'avons presque perdue. Cela nous a donné des forces. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a bien agi au nom du système international. Plus que jamais auparavant, l'ONU et les États individuels concernés devraient pleinement s'identifier à nos justes aspirations à ce stade : les domaines de participation sont clairs, et nous ferons de notre mieux pour nous aider nous-mêmes, grâce à la solidarité et à la coopération du Conseil.

M. Casardi (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne; la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Roumanie, la Lituanie, la Slovaquie et Chypre se sont associées à cette déclaration.

Il y a cinq mois seulement, au mois d'août de l'année dernière, les factions libériennes sont parvenues à un accord à Abuja, pour mettre fin à la guerre civile qui ravageait leur pays depuis six ans. Cet accord a été un tournant décisif dans les efforts visant à entamer un processus de réconciliation nationale à l'issue d'une longue guerre qui a coûté très cher au pays : 150 000 personnes ont perdu la vie dans ce cycle interminable de violence, et 800 000 personnes ont dû quitter le Libéria. La conscience croissante du fait que ces six ans de guerre avaient été complètement vains, la lassitude de la population et l'impasse dans laquelle se trouvaient les factions ont ouvert la voie à un accord. Nous nous trouvons maintenant devant un tableau très sombre et inquiétant du processus de paix tel que nous l'a présenté le Secrétaire général dans son dernier rapport : d'importantes violations du cessez-le-feu ont eu lieu, provoquant la mort tragique d'un certain nombre de soldats africains du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG). Je tiens à saisir cette occasion pour présenter les sincères condoléances de l'Union européenne aux familles et aux gouvernements des soldats qui ont perdu la vie.

Ce sont là de tristes événements qui accompagnent une opération de maintien de la paix unique qui, pour la première fois, a été mise en oeuvre grâce à la participation de contingents militaires d'une organisation sous-régionale africaine déployée aux côtés de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL).

C'est pourquoi son succès futur ne saurait manquer d'avoir des incidences de grande portée qui seront ressenties au-delà de la région immédiatement concernée.

Malgré ces événements tragiques, et les retards qui en découlent pour la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja, nous partageons l'opinion du Secrétaire général selon laquelle l'ONU et la communauté internationale doivent rester attachées au processus de paix libérien et que la MONUL aura un rôle vital à jouer à cet égard. Nous ne devons pas permettre que l'intérêt inflexible de quelques individus, ou l'adaptation passive des combattants à un état de guerre permanent — ce sont souvent des adolescents qui n'ont guère connu autre chose dans leur vie — l'emportent sur le besoin désespéré de paix dans ce pays dévasté.

La communauté internationale doit maintenant exhorter les factions libériennes à s'acquitter de leurs obligations et à rendre possible le début d'un désengagement effectif des forces et, en temps voulu, le désarmement et la démobilisation des troupes. L'Union européenne espère que les conditions nécessaires seront en place pour la tenue d'élections politiques dans le pays, en août prochain, comme le prévoit l'Accord d'Abuja.

Le projet de résolution, sur lequel le Conseil va se prononcer, énonce clairement que pour que la communauté internationale continue d'appuyer le processus de paix, y compris la participation de la MONUL, les parties libériennes doivent continuer de manifester leur volonté de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de parvenir à la réconciliation nationale. Leur conduite sera étroitement surveillée et les dirigeants seront tenus pour responsables des actes de leurs hommes. Le rapport que le Secrétaire général doit présenter, fin mars, fournira l'occasion d'un nouvel examen minutieux.

Le projet de résolution rend clairement responsables les factions libériennes du respect du statut et de la sécurité du personnel de l'ECOMOG et de la MONUL, et de tous ceux qui assurent l'acheminement de l'assistance humanitaire. Nous apprécions également la mention qui est faite de l'importance du respect des droits de l'homme ainsi que de la nécessité de rétablir le système pénitentiaire dans le pays.

Nous espérons que l'atténuation des tensions permettra de déployer des opérations de secours normales dans tout le pays. Le relèvement économique du Libéria devrait devenir la première priorité, afin d'améliorer les conditions de vie de sa population et de créer un climat de plus grande stabilité. À cet égard, qu'il me soit permis de rappeler que l'Union européenne, dans son ensemble, est de loin le plus grand fournisseur d'aide humanitaire, alimentaire et d'assistance dans le domaine du relèvement au Libéria depuis 1990. Ces contributions aideront également à reconstruire l'infrastructure économique du pays, pour que le Libéria puisse à nouveau utiliser pleinement ses ressources naturelles au profit de sa population.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est maintenant prêt à voter sur le projet de résolution. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Je donne la parole au représentant du Botswana.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de me joindre à vous, Monsieur le Président, pour souhaiter la bienvenue à New York au distingué Membre du Conseil d'État du Libéria. Il ne fait aucun doute que la déclaration qu'il vient de faire contribuera à enrichir notre compréhension de la situation qui règne actuellement au Libéria.

La délégation du Botswana a eu l'occasion d'exprimer ses vues sur la situation du Libéria, le 25 janvier 1996, lorsque le Conseil de sécurité a examiné le quinzième rapport intérimaire du Secrétaire général des Nations Unies sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) lors d'une séance officielle. Le Conseil de sécurité a tiré un grand profit des vues exprimées par les délégations africaines qui ont participé à cette réunion, car leurs déclarations ont reflété leur profonde préoccupation et leur frustration face à la lenteur de la mise en oeuvre de l'Accord de paix d'Abuja. La présence du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition libérien à cette séance a été très bien accueillie.

Nous avons été encouragés d'apprendre que le Gouvernement national de transition est décidé à poursuivre la cause de la paix et qu'il ne permettra pas que les événements malheureux du 28 décembre 1995 fassent déraper le processus de paix. Cette position a été renforcée par les déclarations faites par les représentants des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), déclarations selon lesquelles le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) maintiendrait son action au Libéria jusqu'à ce que l'on parvienne à une paix durable dans ce pays. Cette volonté inflexible de réussir, même dans des conditions défavorables, devrait encourager la communauté internationale à aider l'ECOMOG à mettre en oeuvre l'Accord de paix, en particulier dans les domaines de la démobilisation et de la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile.

Ma délégation remercie l'Ambassadeur Albright des États-Unis d'Amérique des informations qu'elle a communiquées au Conseil, à la suite de sa récente visite au Libéria et dans d'autres pays. Nous apprécions la manière franche et directe avec laquelle elle a présenté les préoccupations des États-Unis au Gouvernement national de transition et au peuple libérien en ce qui concerne les retards dans le dégagement, le désarmement et la démobilisation des combattants. Le Botswana partage la plupart de ces préoccupations, et nous espérons que les dirigeants politiques et les parties libériens feront des efforts concertés pour accé-

lérer la mise en oeuvre de l'Accord de paix. Le Conseil de sécurité a déclaré, à maintes reprises, que c'est au peuple libérien, en particulier à ses dirigeants qu'incombe, en dernière analyse, la responsabilité de parvenir à la paix et à la réconciliation nationale. Cela signifie, notamment, que les factions libériennes devraient renoncer à reprendre des positions et des points de contrôle qu'elles avaient auparavant abandonnés au cours de la mise en oeuvre de l'Accord de paix. Ces activités inacceptables ne peuvent que provoquer la méfiance et les suspicions mutuelles parmi les dirigeants et les parties libériens, ce qui pourrait avoir des conséquences peu souhaitables pour le processus de paix. En outre, il importe au plus haut point que les factions libériennes donnent d'urgence des garanties de sécurité à l'ECOMOG afin de lui permettre de procéder à de nouveaux déploiements. Nous appuyons pleinement la décision de l'ECOMOG de ne pas poursuivre les déploiements tant que la sécurité de ses troupes n'est pas garantie.

Le processus de paix au Libéria est à la croisée des chemins. Les dirigeants politiques et les parties libériens doivent reconnaître que des élections libres et justes ne peuvent avoir lieu que dans un climat où la paix et la stabilité prévalent et dans lequel la sécurité de chacun est assurée, et qu'il leur incombe de créer de telles conditions bien avant la date des élections. Le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution leur demande de le faire rapidement. Les élections législatives et présidentielles ne doivent pas avoir lieu dans un climat où les Libériens pourraient s'exposer à des conséquences terribles s'ils votaient pour un parti spécifique de leur choix, et il ne faudrait pas non plus que ceux qui perdent aux urnes aient la possibilité d'avoir recours au pistolet.

Le Botswana est fermement convaincu que le peuple libérien, à l'instar d'autres peuples dans le monde, mérite de vivre en paix. Les Libériens ont le droit d'élever leurs enfants dans des conditions de paix, de transmettre aux générations futures les valeurs qui feront d'eux de bons citoyens et des membres productifs de la société. Nous partageons les espoirs et les aspirations qu'ils nourrissent d'avoir la possibilité de concentrer leurs efforts sur le relèvement et la reconstruction de leur pays et de leur économie ravagés par la guerre. Alors que nous prorogeons le mandat de la MONUL jusqu'au 31 mai 1996, nous espérons que des progrès considérables seront accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix, et que les dirigeants et les partis politiques au Libéria ne laisseront pas échapper cette chance. Il pourrait ne pas y en avoir d'autre.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Je souhaiterais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Kromah, Membre de la Présidence collective du Gouvernement national de transition du Libéria, et le remercier de son rapport très complet que nous avons tous suivi avec un vif intérêt.

La séance spéciale que le Conseil a tenue la semaine dernière pour étudier le quinzième rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria reflète l'importance que la communauté internationale attache à la question du Libéria ainsi que le consensus auquel elle est parvenue sur la nécessité de venir en aide à nos frères du Libéria. À cet égard, je souhaiterais remercier le Représentant permanent des États-Unis, Mme Albright, pour le rapport complet qu'elle nous a présenté après sa visite dans la région.

Le Conseil de sécurité, en adoptant la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 31 mai 1996, devrait encourager les dirigeants politiques au Libéria à mettre en oeuvre, le plus rapidement possible, les dispositions de l'Accord d'Abuja afin que cette occasion ne soit pas perdue.

Le règlement de la question du Libéria est parvenu à son terme. Ceci devrait accroître la responsabilité des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi que celle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), lesquelles devraient déployer les plus grands efforts pour encourager le processus de paix et contrer toutes tentatives dictées par des considérations ou des intérêts étroits. D'où l'importance d'accorder toute l'aide nécessaire au Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) afin qu'il puisse s'acquitter de sa mission.

La délégation égyptienne engage toutes les factions libériennes ainsi que leurs dirigeants à assurer la démobilisation et le désarmement des combattants afin de faciliter leur réinsertion dans la société civile, et à permettre aux Nations Unies d'assurer le déploiement de ses observateurs et d'en porter le nombre à 160.

Notre délégation invite également tous les Libériens à coopérer pleinement avec la MONUL et à lui donner la protection nécessaire. Nous souhaiterions également saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements aux Nations Unies pour les efforts qu'elles déploient actuellement au Libéria et pour remercier également la communauté internationale de l'aide technique et humanitaire qu'elle fournit au peuple libérien. Nous espérons que cela permettra le relèvement et la reconstruction du Libéria, afin de permettre à ce pays de retrouver la place qui lui revient, à la fois aux niveaux régional et international.

La délégation égyptienne votera pour le projet de résolution car elle est convaincue qu'il faut permettre au peuple du Libéria de réaliser la sécurité et la stabilité, et mettre un terme aux souffrances qu'il endure depuis la guerre civile de 1989.

Enfin, nous espérons que le rapport que le Secrétaire général soumettra au Conseil avant la fin du mois de mars comportera des éléments positifs reflétant un réel désir de paix.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait, d'emblée, souhaiter la bienvenue au membre de la Présidence collective du Gouvernement national de transition du Libéria et le féliciter de sa déclaration édifiante.

Il y a à peine une semaine que le Conseil de sécurité a tenu un débat public officiel sur la situation au Libéria, qui a permis aux Membres de l'Organisation des Nations Unies de participer activement aux discussions dont le Conseil est activement saisi. Ma délégation se félicite sincèrement de la convocation d'une telle séance, car elle a non seulement renforcé la transparence dans les travaux du Conseil mais également permis aux membres du Conseil de bénéficier des apports et des observations précieux de toutes les parties intéressées — plus particulièrement du Ministre des affaires étrangères du Libéria — lesquels sont nécessaires pour prendre une décision appropriée. Ma délégation espère donc qu'à l'avenir des dispositions de cet ordre seront à nouveau encouragées.

À cette occasion, la délégation indonésienne, de même que les autres membres du Conseil, a présenté sa position. C'est pourquoi, elle n'a pas l'intention de répéter ce qui a déjà été dit la semaine dernière au cours de ce débat public officiel, mais elle souhaite faire quelques brèves observations complémentaires sur le projet de résolution.

En dépit des récentes violations du cessez-le-feu et des attaques armées commises contre le personnel du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) et contre les civils, lesquelles ont provoqué des retards dans l'application de l'Accord d'Abuja, nous tenons néanmoins à réitérer que nous voyons poindre un rayon d'espoir à l'horizon. Nous sommes encouragés par les mesures prises récemment par le Secrétaire général en vue de la préparation des élections législatives et présidentielles, qui doivent se tenir en août 1996. Nous prenons également note de la conclusion récente d'un accord entre le Gouvernement national de transition et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), établissant un cadre pour le rapatriement et la réinsertion des réfugiés. En outre la coopération entre la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et le Gouvernement national de transition du Libéria ainsi qu'avec d'autres institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales locales et internationales se maintient, facilitant ainsi l'appui au système judiciaire du Libéria et aux groupes des droits de l'homme. Et enfin, une initiative coordonnée de la part de la communauté internationale commence à prendre forme en vue de faire face aux efforts de reconstruction et de relèvement du pays.

Compte tenu de ces éléments, ma délégation demande instamment aux parties libériennes et à leurs dirigeants de considérer la prorogation du mandat de la MONUL comme une occasion de lutter pour réaliser des progrès importants dans toutes les questions encore en suspens dans le processus de paix, et de faire preuve d'une véritable volonté politique de remettre le processus de paix sur les rails en respectant et en mettant en oeuvre tous les accords et les engagements qu'ils ont eux-mêmes conclus. De telles mesures permettront de procéder rapidement au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion — condition préalable à la réconciliation nationale. En outre, nous espérons ardemment qu'au cours de cette période les dirigeants libériens profiteront de cette occasion pour démontrer le respect qu'ils portent au rôle que les organisations internationales, régionales et sous-régionales jouent dans le processus de paix.

Ma délégation considère, d'autre part, qu'il faut absolument que ce projet de résolution envoie aux parties libériennes un message clair et sans équivoque, indiquant que l'appui de la communauté internationale au processus de paix ne peut se poursuivre indéfiniment. Cet appui dépendra sans aucun doute d'un engagement démontré par les parties libériennes de régler pacifiquement leurs différends et de réaliser la réconciliation nationale, conformément aux objectifs du processus de paix.

Compte tenu de ces observations, le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui jouit de l'appui ferme de la délégation indonésienne et nous voterons donc pour son adoption. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis en ce qui concerne le désarmement et la démobilisation ainsi que sur les préparatifs des élections, comme il est prié de le faire au paragraphe 9 du dispositif.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation voudrait tout d'abord souhaiter

la bienvenue au Membre éminent de la Présidence collective du Gouvernement national de transition du Libéria. Je le remercie d'être venu participer aux travaux du Conseil de sécurité aujourd'hui.

Comme nous l'avons fait à la séance du Conseil de sécurité qui a examiné le quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), ma délégation voudrait exprimer sa préoccupation face aux incidents survenus récemment au Libéria — violations du cessez-le-feu et attaques contre les troupes du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) — et aux retards dans le processus de désengagement et de désarmement des forces libériennes, qui déjouent les efforts de la communauté internationale pour ramener la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays.

De même, nous regrettons que ces incidents compromettent la mise en oeuvre des engagements contractés dans le cadre de l'Accord d'Abuja, dont l'application est essentielle pour l'avenir du Libéria. Nous pensons que les dirigeants des factions libériennes doivent donner la preuve de leur volonté politique d'appuyer le processus de paix, car ils ne peuvent espérer que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la communauté internationale appuient indéfiniment le processus de paix au Libéria.

Les récents combats armés qui ont eu lieu à Tubmanburg, et qui étaient dirigés contre les forces de l'ECOMOG, constituent un grave recul pour le processus de paix; ils retardent le déploiement des forces de l'ECOMOG et de la MONUL, dont la sécurité n'est pas garantie pour l'instant. Ma délégation estime que la situation en matière de sécurité au Libéria ne s'améliorera que si les factions respectent le cessez-le-feu, font des progrès manifestes en ce qui concerne le désengagement des forces, se retirent des points de contrôle, permettent à la communauté des donateurs de l'aide humanitaire d'effectuer librement son travail, coopèrent avec l'ECOMOG et avec la MONUL dans les tâches de désarmement et de démobilisation, et respectent strictement le statut de leur personnel.

Nous espérons que les factions libériennes honoreront tous ces engagements. C'est avec cet espoir que ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Lopes da Rosa (Guinée-Bissau) : Qu'il me soit tout d'abord permis de saluer la présence parmi nous de S. E. M. Alhaji Kromah, Membre de la Présidence collective du Gouvernement de transition du Libéria, et de le remercier très sincèrement des informations qu'il a bien voulu transmettre au Conseil.

Au cours de la séance formelle du Conseil, tenue le 25 janvier, la délégation de la Guinée-Bissau a eu l'occasion d'exprimer son point de vue sur le quinzième rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria.

Tout de même, nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer notre position et faire quelques remarques avant l'adoption du projet de résolution qui nous est soumis.

Ce faisant, ma délégation voudrait exprimer ses remerciements à l'Ambassadeur Albright et à toute sa délégation pour la présentation de ce projet de résolution, qui recueille notre approbation, étant entendu que son contenu révèle l'ensemble des préoccupations exprimées lors du débat sur le rapport du Secrétaire général. De ce fait, ma délégation votera en sa faveur, tout en insistant sur le quatrième alinéa du préambule ainsi que sur les paragraphes 2, 3, 4, 6, 7, 11 et 16 du dispositif.

La lenteur d'application du processus de paix ainsi que les attaques commises récemment contre les troupes du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) et la population civile constituent de graves préoccupations pour la délégation de la Guinée-Bissau. Nous estimons que ces actes d'hostilité doivent cesser immédiatement afin de permettre à l'ECOMOG et à la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) de mener à bien leurs tâches combien ardues et complexes en vue du maintien de la paix et de la stabilité au Libéria.

Ainsi donc, nous pensons que le statut du personnel de l'ECOMOG, de la MONUL et des organismes humanitaires doit être strictement respecté par toutes les factions libériennes, afin qu'il puisse continuer à assurer l'acheminement de l'aide humanitaire dans tout le pays, conformément aux règles du droit international humanitaire applicables.

Comme nous l'avons déjà affirmé, la volonté politique et la ferme détermination des parties concernées sont essentielles pour le règlement de ce conflit. Les parties libériennes doivent respecter et mettre en oeuvre intégralement tous les accords conclus et tous les engagements qu'elles ont pris, particulièrement en ce qui concerne le cessez-le-feu, le désarmement et la démobilisation des combattants en vue de la réconciliation nationale. Cela pourrait, à nos yeux, contribuer grandement à ce que la

communauté internationale continue d'appuyer le processus de paix dans ce pays frère.

En conclusion, ma délégation voudrait lancer un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle respecte la promesse qu'elle a faite lors de la Conférence pour l'assistance au Libéria, tenue le 27 octobre 1995, et pour qu'elle continue à apporter une aide financière et logistique au personnel de l'ECOMOG et de la MONUL.

À ce propos, nous tenons à remercier de nouveau tous les pays qui ont déjà fourni leur assistance, et nous encourageons d'autres à faire de même dans la mesure du possible.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais me joindre à vous pour souhaiter la bienvenue à S. E. M. Kromah, Membre de la Présidence collective du Gouvernement national de transition du Libéria. Je le remercie de la déclaration édifiante qu'il a faite ici même aujourd'hui. Il est rassurant de l'entendre dire que la Présidence collective est attachée à la réalisation d'une paix durable.

Les vues de mon gouvernement sur la situation au Libéria sont déjà connues puisque j'ai pris la parole lors du débat d'orientation qui a eu lieu la semaine dernière. Je ne les répéterai pas. Je me bornerai simplement à mettre l'accent sur quelques points importants auxquels mon gouvernement accorde une importance particulière.

Premièrement, nous nous félicitons du rôle essentiel joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le rétablissement de la paix et de la stabilité au Libéria et nous exprimons notre reconnaissance aux pays qui fournissent des contingents. Nous réaffirmons l'importance d'une coordination et d'une coopération étroites entre la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), la CEDEAO et les États Membres intéressés pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix au Libéria. Cette coopération tripartite nous paraît constituer un exemple dont on pourrait s'inspirer pour traiter d'autres situations en Afrique.

Deuxièmement, nous demandons à toutes les factions libériennes d'honorer les engagements qu'elles ont pris à l'égard du processus de paix tel qu'il est défini dans l'Accord d'Abuja. Tout en déplorant le récent incident qui signale une reprise des hostilités et un recul du processus de paix, nous attendons avec impatience de voir des progrès réguliers dans le désarmement et la démobilisation des combattants ainsi que dans la réintégration de ces derniers à la vie civile.

Troisièmement, nous réitérons notre point de vue selon lequel la communauté internationale ne peut se substituer aux efforts du peuple libérien lui-même pour parvenir à la paix, à la réconciliation nationale et à la démocratie. En dernière analyse, c'est au peuple et aux dirigeants libériens eux-mêmes qu'incombe la responsabilité de reconstruire un pays de paix, de liberté et de prospérité.

Ces remarques ayant été faites, ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1996/57.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1041 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureuse de voir le Membre du Conseil d'État ici présent, M. Kromah, après l'avoir rencontré il y a quelques jours à Monrovia.

Les États-Unis appuient la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 31 mai. Toutefois, ce soutien n'est pas sans réserve. Au cours de ma récente visite à Monrovia, j'ai été impressionnée par les progrès qui ont été faits et par l'engagement déclaré du Conseil d'État de mettre en oeuvre l'Accord d'Abuja. Cette assurance a été réitérée aujourd'hui ici au Conseil de sécurité par M. Kromah.

Mais malheureusement, aujourd'hui, nous avons également entendu le représentant du Libéria avancer des explications différentes — et souvent surprenantes — pour justifier les nombreux problèmes de son pays. Comme le

représentant le sait certainement après ma visite, les États-Unis et la communauté internationale peuvent prêter une main secourable mais seuls les Libériens eux-mêmes peuvent sortir des horreurs de la guerre. Je voudrais réaffirmer ici ce que j'ai dit clairement en parlant à toutes les parties au Libéria : les États-Unis et la communauté internationale ne toléreront plus de retard. Il est temps d'agir. Les forces de paix et de la réconciliation doivent montrer qu'elles sont plus puissantes que celles qui veulent davantage de destruction pour le peuple libérien innocent. Il est temps de mettre en oeuvre la disposition opérationnelle essentielle de l'Accord d'Abuja : faire en sorte que les combattants abandonnent leurs armes et rejoignent la société, tout en mettant l'accent sur les milliers d'enfants soldats. Comme l'indique clairement cette résolution, il doit y avoir une stricte application du désarmement et de la démobilisation, sans retard ni déviation par rapport à l'Accord d'Abuja.

Les États-Unis reconnaissent la contribution que le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) apporte à l'instauration de la stabilité au Libéria. Nous demandons aux commandants de l'ECOMOG de déployer leurs forces aussi vite que possible pour aider à créer les conditions nécessaires à la promotion du processus de paix. Les États-Unis demandent également au Conseil d'État de redoubler d'efforts pour accélérer le processus de paix.

Je rends également hommage aux contributions et aux sacrifices du personnel de la MONUL au Libéria. Les États-Unis attendent de la MONUL qu'elle assume toutes ses responsabilités, y compris l'enquête et la présentation de rapports au Secrétaire général sur les violations des droits de l'homme, les violations importantes du droit humanitaire international et les activités d'assistance humanitaire. J'exhorte la MONUL et l'ECOMOG à maintenir un contact opérationnel étroit pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs missions difficiles.

L'adoption de la résolution prorogeant le mandat de la MONUL est une manifestation importante de l'engagement du Conseil de sécurité à rendre la paix, la stabilité et les conditions essentielles à une vie normale au peuple libérien. Mais cet engagement exige une égale bonne volonté de la part de la partie libérienne. Au cours de cette période, mon gouvernement surveillera de près la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja, qui constitue la meilleure chance pour le Libéria de réaliser la paix et la justice et qui est la clef d'un soutien international continu. Nous examinerons avec un intérêt particulier ce que le rapport du Secrétaire général dira sur les progrès accomplis à cet égard.

Monrovia est une ville de contrastes. Il y a des bâtiments détruits abritant des milliers de personnes déplacées et du linge qui pend aux chevrons d'un Ministère des affaires étrangères transformé en dépotoir. Dans le même temps, des personnes affairées font du commerce et essaient de gagner leur vie, et le plus impressionnant c'est que les programmes des organisations non gouvernementales assurent une formation pour une vie nouvelle dans les domaines de l'agriculture, de la maçonnerie et de la plomberie. Ces contrastes sont aussi importants que les différences entre le passé et le futur. Mon impression est que les gens sont prêts pour l'avenir et les dirigeants ne doivent pas retarder ce processus. Ce n'est qu'ainsi qu'il y aura une véritable renaissance au Libéria.

En présence de l'un des membres du Conseil d'État du Libéria, je souhaite souligner une fois de plus le rôle décisif que les dirigeants du Libéria doivent assumer dans ce processus, faute de quoi toute assistance future de la part de la communauté internationale sera compromise. Leurs voisins en Afrique de l'Ouest et la communauté internationale tout entière ont créé une occasion pour la paix et le retour à la démocratie. Ils doivent la saisir aujourd'hui. Vous devez la saisir maintenant.

M. Rudolph (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait également souhaiter la bienvenue au distingué Membre de la Présidence collective du Gouvernement national de transition du Libéria, Alhaji G. V. Kromah, et le remercier de nous faire partager ses vues sur la situation au Libéria.

L'Allemagne a voté pour la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 31 mai 1996. Nous avons déjà exprimé notre position à l'occasion du débat public, la semaine dernière. Nous souhaitons réitérer certains points exprimés à cette occasion. À cet égard, l'Allemagne soutient fermement la déclaration faite par l'Italie au nom de l'Union européenne.

Nous devons insister sur le fait que le Libéria doit faire des progrès substantiels dans le processus de paix, d'ici la fin du présent mandat. Cela démontrerait que l'Accord d'Abuja peut constituer le fondement durable d'un règlement de paix au Libéria. Toutefois, nous continuons d'être vivement préoccupés par l'absence de progrès dans la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja. Nous n'avons pu observer aucune mesure concrète au cours des derniers mois. Les parties au Libéria sont en retard de plusieurs mois par rapport au calendrier convenu. De plus, la récente reprise des combats est un réel recul pour les efforts entre-

pris par la communauté internationale pour assurer une médiation dans le conflit libérien.

À cet égard, nous voulons clairement indiquer que la cessation des hostilités est également essentielle pour toutes mesures de reconstruction et de développement grâce auxquelles la communauté internationale pourrait aider le Libéria et son peuple à surmonter les terribles conséquences de la guerre civile. Les parties au conflit doivent combler les retards subis par le processus de paix. La date limite est le 31 mai 1996. Jusqu'à cette date, la volonté politique des parties d'aboutir à des progrès tangibles devra faire l'objet d'une surveillance attentive. Faute de progrès visibles et rapides en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu, le désengagement des troupes et le désarmement, il nous sera difficile d'appuyer une autre prorogation du mandat de la MONUL. Les parties au conflit seraient responsables de ce fait.

Nous nous félicitons toutefois du fait que les factions représentées au Conseil d'État semblent décidées à adhérer à l'Accord d'Abuja, et nous leur demandons instamment de contrôler leurs forces militaires. Un déploiement plus large de l'ECOMOG dans le pays serait une mesure d'accompagnement nécessaire, et il constituera un facteur important de stabilisation pour l'ensemble du pays. À cet égard, mon gouvernement voudrait souligner le rôle important et utile que l'ECOMOG joue, et nous voudrions remercier les pays qui fournissent des contingents.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 40.